



## Demande de carte d'adhérent AGACECA 2022

*A remettre à votre association*

La **carte d'adhérent AGACECA** est attribuée à tout licencié de la FFGolf dans une association (ou section) de Golf d'Entreprise (ou rattaché) si cette association est sociétaire de l'AGACECA, et s'il remplit les conditions définies dans le document « La carte d'adhérent AGACECA – Règles d'attribution pour l'année 2022 »

<i>Association</i>	ASL THALES SOPHIA	<i>N°FFGolf</i>	0842
<i>Civilité :</i>	[ <input type="checkbox"/> ] <i>Monsieur</i>		[ <input type="checkbox"/> ] <i>Madame</i>
	<i>Nom</i>		<i>Prénom</i>
<i>Nom / Prénom</i>			
<i>Date Naissance</i>	..... / ..... / .....		
<i>N° licence FFGolf</i>		<i>Index</i>	
<i>Statut (**)</i>	[ <input type="checkbox"/> ] Salarié (1)      [ <input type="checkbox"/> ] Ayant droit (2)      [ <input type="checkbox"/> ] Affilié (3)      [ <input type="checkbox"/> ] Extérieur		
	(1) <i>attestation employeur jointe</i> (2) <i>conjoint / retraité / enfant</i> (3) <i>Ext depuis plus de 5 ans</i>		
<i>Adresse</i>			
<i>Complément</i>			
<i>Code postal</i>			
<i>Ville</i>			
<i>email</i>			
<i>Téléphone</i>		<i>Liste rouge</i>	[ <input type="checkbox"/> ] OUI      [ <input type="checkbox"/> ] NON

Par la signature de ce document, le demandeur :

➤ **S'engage :**

- à respecter les règles de fonctionnement de l'AGACECA,
- à utiliser cette carte uniquement pour son usage personnel. Il ne peut en aucun cas la prêter ou la céder sous peine de retrait immédiat et d'exclusion de l'AGACECA.

➤ **Accepte** d'être abonné au journal TRIBUNE BULLETIN COTE D'AZUR, notre sponsor principal, (version papier ou électronique, le choix n'est pas possible).

En contrepartie :

➤ L'AGACECA s'engage à ne pas divulguer ces informations personnelles en dehors de l'abonnement au journal TRIBUNE BULLETIN COTE D'AZUR.

➤ TRIBUNE BULLETIN COTE D'AZUR ne pourra utiliser ces informations sans l'accord du demandeur

(\*\*) STATUTS :

- les **Salariés** CDD la durée du temps de travail doit être > 800h, CDI pendant la durée du contrat.
- les **Ayant-droits**, joueurs ayant un rapport avec l'entreprise : les retraités de cette entreprise, les conjoints et les enfants de salariés.
- les **Affiliés**, joueurs n'ayant pas de lien direct avec l'entreprise mais étant membre de l'association depuis plus de 5 ans.
- les **Extérieurs** qui sont ceux n'entrant pas dans les catégories ci-dessus.

Signature du demandeur

Signature du Responsable AS ASL THALES SOPHIA